REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION N° 20261019_066

MEMBRES EN EXERCICE	19
MEMBRES PRESENTS	19
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	19
DATE DE LA CONVOCATION	12/10/2026
DATE D'AFFICHAGE	12/10/2026

OBJET	**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE CEYSSIAT**

Séance du 19 octobre 2026,

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Nicolas CHARTON, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membre excusé	NEANT
Pouvoir	NEANT
Secrétaire	Jean-Marie PONCET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la chapelle de Ceyssiat est un édifice inscrit dans la publication de 1998 du Conseil Départemental, au titre du patrimoine de sauvegarde des pays de l'Ain. Le bâtiment a été reconstruit en 1930 sur les ruines de l'ancienne chapelle qui avait été construite sur les lieux de la maison natale de Saint Romain et Saint Lupicin en l'an 1700. La messe de la Saint Romain est célébrée chaque année, le 28 février.

Il explique que plusieurs travaux sont à prévoir :

- Des fissures ont été constatées dont une située au-dessus de la porte d'entrée à l'Ouest et se prolongeant au niveau des vitraux à l'Est.
- La porte d'entrée est en mauvais état et ferme difficilement.
- Le tableau électrique et les câblage sont à revoir et à sécuriser.
- La restauration des vitraux est à envisager.

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- **Le Conseil Départemental de l'Ain**

Le département propose un dispositif d'aide à la restauration du patrimoine de proximité non protégé.
Taux d'aide : Jusqu'à 30 % des dépenses subventionnables (plancher de travaux de 2 000 €).
Éligibilité : Les travaux de structure (consolidation, traitement des fissures) et de restauration d'éléments artistiques (vitraux) entrent parfaitement dans ce cadre.
Calendrier : Les dossiers doivent être déposés avant le 30 novembre (décision en février).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2026 **suite**
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE CEYSSIAT

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes :**

La région subventionne le patrimoine de pays, mais l'aide s'adresse plus facilement aux édifices ouverts au public ou porteurs d'un projet d'animation touristique et culturel local

- . **Les financements d'État (si maîtrise d'ouvrage communale)**

Si la chapelle appartient à la commune, celle-ci peut solliciter les dotations d'investissement classiques auprès de la préfecture de l'Ain.
La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Elles peuvent financer entre 20 % et 40 % du montant HT des travaux de gros œuvre (sécurisation des structures, mise aux normes électriques d'un bâtiment public).

- **HBA :**

Le Fonds de Concours de Haut-Bugey Agglomération (HBA).

- **Les fondations et le mécénat privé (Tous statuts)**

Pour le patrimoine de type chapelle rurale, les aides privées et participatives sont possibles :

- La Fondation du Patrimoine : Solliciter l'octroi du Label de la Fondation du Patrimoine (qui ouvre droit à des déductions fiscales importantes pour les propriétaires privés) ou lancer une campagne de souscription publique (financement participatif).
- La Fondation peut abonder financièrement le montant collecté si le projet est retenu.
- Le Grand Prix Pèlerin du Patrimoine : Ce concours annuel attribue des bourses financières spécifiques pour la réfection d'églises, le sauvetage de vitraux ou d'objets d'art religieux locaux.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses – études, restauration de la structure, vitraux et rénovation électrique	**60 000**
Subvention du Conseil Départemental 30 % pour les fissures et les vitraux	**18 000**
Subvention de la Région AURA	
Subvention de HBA fond de concours	
Les fondations et le mécénat privé	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des organismes ci-dessus afin d'aider à la réalisation du projet de rénovation de la chapelle de Ceyssiat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

↳ **D'APPROUVER** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus pour les travaux de réfection de la chapelle de Ceyssiat,

↳ **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet,

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait à Izernore, le 19 octobre 2026
Pour copie conforme,

Jean-Marie PONCET,
Secrétaire de séance

Michel MOINE,
Maire d'Izernore

MAIRIE D'IZERNORE (Ain)